



AVIS DE PUBLICITE

PREALABLE A UNE OCCUPATION PRECAIRE POUR L'EXPLOITATION D'UNE BUVETTE-SALON DE THE-RESTAURANT EN FORET DOMANIALE DE SETE DANS UN BATIMENT DE 81m² et D'UNE TERRASSE COUVERTE EXTERIEURE DE 81 M²

LIEU : SITE DES PIERRES BLANCHES

PERIODE du 16 Janvier 2023 au 31 Décembre 2028

Vu l'article L2212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

La Ville de SETE souhaite délivrer une autorisation d'occupation précaire pour l'exploitation d'une buvette-restaurant en forêt domaniale de Sète sur le SITE DES PIERRES BLANCHES, afin d'y exploiter exclusivement :

- Une activité de restauration de type brochettes, snack, saladerie du 1^{er} mars au 31 octobre
- La buvette/salon de thé toute l'année

A compter du 16 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2028.

Les personnes intéressées devront fournir les pièces administratives, en cours de validité :

- Pièce d'identité ;
- Kbis, Assurance professionnelle ;
- Toutes les attestations correspondantes ;
- Photocopie des diplômes en rapport avec l'activité exercée
- Une présentation de l'équipe de son expérience professionnelle dans le domaine de la restauration

Le bénéficiaire de l'autorisation d'occupation précaire versera à la Ville une redevance annuelle globale comprenant :

- Une redevance annuelle fixe d'un montant correspondant à son offre, sans pouvoir être inférieure à 28 000 €
- ET**
- Une redevance annuelle variable d'un montant correspondant à son offre, assise sur un pourcentage sur le chiffre d'affaires hors taxes **sur présentation d'un compte de résultats de l'année en cours établi par un comptable agréé**, sans pouvoir être inférieure à trois (3) %



S'ajoutent les droits forfaitaires pour l'établissement de toute autorisation : 13.30 €.

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Règlement de la consultation
- Projet de convention d'occupation précaire du bien décrit ci-dessus en forêt domaniale de Sète

Le dossier de consultation applicable au présent appel à candidature est à récupérer sur simple demande au service Commerce, Halles et Marchés aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Date de publication : 25 novembre 2022

Date de visite des lieux : Une visite des lieux sera organisée la semaine du 12 décembre 2022 dont la date sera communiquée à toute personne ayant retiré un dossier avant celle-ci.

Date limite de candidature : **Au plus tard, le vendredi 23 décembre à 16h dernier délai**, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Service Commerce, Halles et Marchés
HOTEL DE VILLE
B.P. 373
34206 SETE CEDEX
Ou par mail à : commerce-artisanat@ville-sete.fr

Support de publication : Site internet de la ville, Affichage en Mairie, Mairies annexes

Le Service Commerce, Halles et Marchés (Tél : 04.99.04.74.09) se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sète, le 25 novembre 2022